

# MODÈLE D'AVANCE SUR FRAIS PROFESSIONNELS

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Informations sur le Salarié :

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_

Poste occupé : \_\_\_\_\_

## Informations sur l'Employeur :

Nom/Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_

## Objet de l'Avance :

Par la présente, l'employeur consent une avance sur frais professionnels au salarié, destinée à couvrir les dépenses engagées dans le cadre de son activité professionnelle, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur.

## Montant de l'Avance :

Montant (€) : \_\_\_\_\_

Modalités de Remboursement :

Le remboursement s'effectuera par retenues sur salaire selon un échéancier communiqué au salarié. Les modalités précises, montants et durées seront définies d'un commun accord et mentionnées en annexe.

## Engagements du Salarié :

Le salarié s'engage à justifier par tous moyens les frais avancés, à respecter les délais de remboursement convenus et à informer immédiatement l'employeur en cas de difficulté.

## Dispositions Générales :

1. Cette avance est accordée sous réserve des régulations applicables aux frais professionnels. 2. Toute contestation relative à cet accord relèvera des tribunaux compétents conformément au droit français. 3. Le présent document constitue un engagement contractuel entre les parties, sans préjudice des dispositions légales applicables. 4. Toute modification doit être convenue par écrit entre les parties.

**SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR**

**SIGNATURE DU SALARIÉ**

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://jurid-entreprise.com/modele-avance-sur-frais-professionnels/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://jurid-entreprise.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.